



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
18/10/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 06
Votants : 24

OBJET :

FINANCES

Avenant n°1 à la convention AURCA

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. BORREILL Philippe, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. ANGULO José, Adjoint à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. DUNYACH Denis, Adjoint à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. BELTRAN José, Adjoint à M. CARLES Yves, conseiller municipal,
M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine conseillère municipale,

Absent (e, s) excusé (e, s) : Mme TORRENT Michèle, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, M. PARAYRE Jean

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la ville de Céret à l'agence d'urbanisme catalane (AURCA) par délibération n° 02/2022 du 26/01/2022.

La réalisation d'une étude portant sur la définition d'une stratégie de valorisation pour la ville de Céret et son centre-bourg a été inscrite au programme partenarial de l'AURCA sur la période 2022 et 2023 à hauteur de 40 000 € par an, approuvée par délibération du Conseil municipal n° 95/2022 du 27/07/2022.

La fiche projet « stratégie de valorisation de la ville de Céret et de son centre bourg » proposée par l'AURCA prévoyait plusieurs séquences de travail :

Temps 1 - Etudes de diagnostic prospectif et orienté du fonctionnement du territoire

- Caractérisation qualitative et fonctionnelle de la commune
- Réalisation d'un portrait synthétique du centre-bourg

Temps 2 – Etude stratégique de valorisation

- Schéma multimodal de référence, base pour réviser le plan de circulation
- Schéma guide d'ensemble (orientations stratégiques)
- Identification des actions stratégiques à mener et de sites d'intervention prioritaires et secondaires

La proposition de travail comprenait également les options suivantes :

Option 1 : Accompagnement à la concertation.

Option 2 : Accompagnement sur les sites leviers.

Option 3 : Accompagnement à la formalisation du contrat cadre « petite ville de demain et à la réactualisation du contrat « bourg-centre ».

Option 4 et 5 : Guide d'agencement des devantures commerciales et enseignes et charte de rénovation des façades d'immeubles en secteur historique.

La restitution des travaux de diagnostic par l'AURCA en septembre 2022 a mis en évidence l'importance d'approfondir les réflexions sur les sites leviers.

Ainsi il a été proposé que le temps passé identifié sur l'option n° 1 « Accompagnement à la concertation » puisse basculer sur l'option n°2 « Accompagnement sur les sites leviers » afin d'alimenter les réflexions engagées.

Ainsi lors de la phase de restitution n° 2 portant sur l'étude stratégique de valorisation, une attention renforcée a été portée sur les sites leviers identifiés – Place de la République – Place de la résistance – Places des tilleuls et de la liberté permettant de proposer un panel d'actions à mener, de donner des références via des exemples, retours d'expériences et de bonnes pratiques, de travailler des visuels et des perspectives d'intégration.

Pour autant, la participation du public à l'élaboration des projets concernant la ville demeure une priorité. Et comme l'équipe municipale s'y était engagée, une consultation du public a été organisée et est en cours sur le plan de circulation et la stratégie de valorisation de la ville et de son centre bourg.

Afin d'assurer une présentation efficace des conclusions de cette étude et permettre l'implication des cêretans dans ce projet, l'AURCA a été sollicité pour la préparation et l'animation de la réunion publique qui s'est tenue à la salle de l'union le 27 septembre dernier.

A ce titre un avenant à la convention de partenariat initiale a été proposé par l'AURCA à hauteur de 2600 € pour l'année 2023, soit un total de 42600 € pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'AURCA et la commune de Cêret pour les années 2022/2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'AURCA, l'avenant n°1 ci-annexé s'achevant au plus tard au 31 mars 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
CAPEILLE Sandrine